

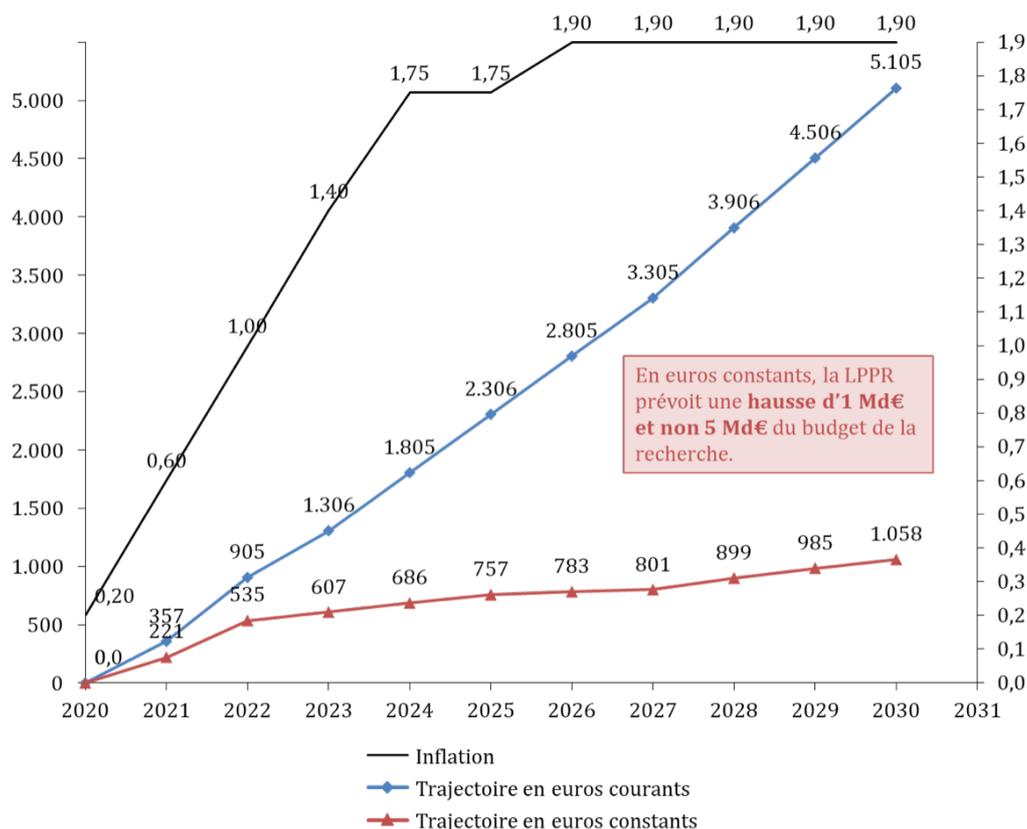
Le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 : une loi en « trompe l’œil ».

Alors qu’Emmanuelle Charpentier vient d’obtenir le prix Nobel pour les ciseaux moléculaires, le gouvernement pourrait prétendre à ce même prix pour ses ciseaux budgétaires : la loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 entérine un renoncement sans précédent. Le président de la République affirme que la recherche publique française se trouverait dotée d’ici à 2030 de 25 milliards d’euros supplémentaires, mais la LPPR programme l’abandon de l’objectif des 3 % du PIB.

Ce constat est partagé unanimement par le Sénat dont la commission des finances estime, qu’en euros constants, le croît budgétaire n’est pas de 5 milliards, mais plutôt d’environ 1 milliard sur dix ans ? On se souvient que le groupe de travail réuni par la ministre avait estimé le besoin d’augmentation budgétaire entre 2,6 et 3,6 milliards d’euros par an !

Sur la forme, le Parlement doit débattre « dans le même temps » de la LPPR et du budget pour 2021 qui est aussi la première année de mise en œuvre de la programmation. Ce budget pour 2021 ignore les efforts des universités pour faire face à la crise pandémique et poursuit le processus de désengagement de l’État dans le domaine de la recherche. Ainsi, le CNRS perd une quarantaine de postes sous plafond et les autres opérateurs ne bénéficient d’aucune création de poste.

Une fois l’écran de fumée du « plus gros effort budgétaire en faveur de l’ESR depuis la Libération » dissipé, la réalité apparaît dans toute sa cruauté, la remise à niveau de l’ESR n’a jamais été la priorité politique de ce Gouvernement.



(source graphique : Commission des finances du Sénat)